

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Le Loreur

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

12345

Signature

géostudio

gama

zAd

capla

Granville Terre & Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ub : secteur résidentiel

Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uh : hameau non littoral densifiable

Uh : hameau littoral densifiable

Zone à Urbaniser (AU)

1AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

Orientation d'aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Nouvelle construction, non cadastrée

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté